

Rubrique: Autorités et droits politiques
Sous-rubrique: Avis
Date de publication: KABVS 23.01.2025
Visible par le public jusqu'au: 23.01.2026
Numéro de publication: RE-VS35-0000000743

Entité de publication

Canton du Valais - Service de protection des travailleurs et des relations du travail, Kanton Wallis - Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnisse, Rue des Cèdres 5, 1950 Sion

Avis – Modification du contrat-type de travail pour le personnel au service de la vente dans le commerce de détail du canton du Valais du 10 juillet 1985

Titre de l'avis

Modification du contrat-type de travail pour le personnel au service de la vente dans le commerce de détail du canton du Valais du 10 juillet 1985

Contenu de l'avis

L'article 13 al. 3 du contrat-type de travail pour le personnel au service de la vente dans le commerce de détail du canton du Valais du 10 juillet 1985 est modifié comme suit:

Art. 13, al. 3 Salaires

Les salaires minima du contrat-type sont indexés selon l'échelle ci-après et stabilisés à l'indice suisse des prix à la consommation à fin octobre 2024 avec entrée en vigueur au 1er février 2025.

a) Personnel au service de la vente, avec certificat fédéral de capacité dans la branche du commerce de détail ou formation équivalente :

Formation de deux ans :

première année de service : Fr. 3'847.–

dès la troisième année de service : Fr. 4'011.–

Formation de trois ans :

première année de service : Fr. 4'044.–

dès la troisième année de service : Fr. 4'262.–

b) Personnel au service de la vente, sans formation:

première année de service dès 18 ans : Fr. 3'532.–

c) Personnel auxiliaire payé à l'heure, première année de service

qualifié : Fr. 21.70

non qualifié : Fr. 19.50

Demeurent réservées lors de l'entrée en vigueur des présentes dispositions les situations plus favorables aux travailleurs.

Moyen de droit, consultation et délais

Toutes personnes concernées qui auraient des observations à formuler sont priées de les présenter par écrit dans un délai de dix jours dès la présente publication auprès du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, Service de protection des travailleurs et des relations du travail, Rue des Cèdres 5, 1951 Sion.

Point de contact

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture

Service de la protection des travailleurs et des relations du travail
Rue des Cèdres 5
1951 Sion

Délai

10 jours